

MINISTRE DES FINANCES

**La Grande Mosquée d'Alger a coûté 898 millions d'Euros**

P5

ABDELBAKI BENZIANE (MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

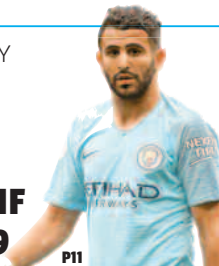
**Il est temps d'évaluer le système LMD**

P3

MANCHESTER CITY

**RIYAD MAHREZ TESTÉ POSITIF AU COVID-19**

P11



## EDUCATION NATIONALE

# La date définitive de la rentrée scolaire n'est pas fixée

P3



## Régions

BISKRA

**Un réseau de migration clandestine démantelé**

P2

INTEMPÉRIES À TIMIMOUNE (ADRAR)

**Plus de 160 habitations et des ouvrages hydrauliques affectés**

P24

## CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

**289 nouveaux cas, 240 guérisons et 6 décès**

P3

FUITE DE L'OLÉODUC OK1 À EL-OUED

**Sonatrach annonce la fin des travaux et la reprise du pompage**

P2

COMPLEXE D'EL HADJAR

**Vers le rééchelonnement des dettes**

P2

## En Vrac

### Club des Pins

Par Madjid Khelassi

**E**t Club des Pins s'ouvrit au peuple ! Le sanctuaire d'un pouvoir, qui aura duré 20 ans, s'ouvre au public en catimini. Club des pins, hameau balnéaire paisible et banal jadis, fut pendant l'ère Boutef, le labo de tous les méfaits, le blockhaus de toutes les saloperies et la mécanique de précision d'un pillage programmé.

La nouvelle de son ouverture au peuple eut la rapidité de l'éclair. Elle draina des milliers de curieux venus des 48 wilayas du pays. Cela s'intitula presque : Raid sur Club des pins !

Les premiers arrivants sur le site furent saisis par la torpeur de ces lieux...ceints de murs sourds, abritant caches magiciennes, trappes- cavernes d'Ali Baba, et coffres-forts gorgés d'or, de devises et de diamants.

Club des pins et sa sœur balnéaire Moretti, où on poussait l'invité vers la vue sur mer...avec derrière, les tréteaux de la magouille politique. Ici, trônaient les maîtres de l'Algérie dévoyée. Là, leur personnel trié sur le volet de l'Omerta. Juste à côté, leurs chauffeurs aussi huilés que leurs limousines. Il y a eu même la fille cachée du Président !!! Chez qui les murs n'avaient pas d'oreilles mais des panses gorgées de fric et d'or.

En cette matinée de l'ouverture du Club pour le peuple régnait une atmosphère morne plaine. Ils sont où les derniers pillards d'Icosium ? se demande le peuple. Tous coffrés, dit un quidam, au sourire moqueur. Exit, la marée humaine qui animait les lieux. Exit Maya, la fille cachée de Boutef. Exit son frère, Saïd, l'homme qui murmurait à l'oreille des escrocs...en état d'ivresse !

Fini, le fric, le pouvoir, les privilèges et les ors d'une république bafouée. Il n'y a pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne, disaient les Romains. L'or ouvre tout jusqu'aux portes de l'enfer, disait les Grecs. Après la gloire, la disgrâce. Après les sommets, les abysses ! Charretées d'ex-potentats effacés en une matinée de Club des pins ! Quelle vitesse de chute pour ces commis-voyageurs de la magouille.

Ah Boutef et ses ministres flambeurs...Jamais poste ne fut si bien calibré, pour introduire le malfrat dans la danse du pillage, comme celui de ministre, dans le système Boutef.

Club des pins ouvert au peuple...L'atmosphère est un peu tristounette. La danse du ventre (fructueuse) de la Issaba devant un Boutef hors-circuit nous manque déjà ! Et Club des pins tombe dans l'ultra banal assommant.

Brèves

BISKRA

Un réseau de migration clandestine démantelé

Un réseau de migration clandestine a été démantelé par la Brigade de recherche et d'investigation (BRI) de la Sûreté de la wilaya de Biskra. Dans un communiqué de la cellule de communication de la Sûreté de Biskra, les agents de la BRI, en coordination avec le procureur de la République, ont réussi à neutraliser un réseau de migration clandestine, composé de quatre individus, dont 3 âgés de 26 à 31 ans et une femme de 48 ans, qui proposait des traversées clandestines vers les côtes européennes contre une somme d'argent. L'arrestation du groupe de malfaiteurs a eu lieu suite à l'issue d'une enquête ouverte depuis deux mois. Les uns étaient chargés d'attirer les jeunes candidats à la migration clandestine via les réseaux sociaux, tandis que les autres récoltaient les sommes demandées et convoyaient ces voyageurs illégaux vers le point de départ sur le littoral. Les éléments de la BRI de Biskra ont retrouvé chez l'un des mis en cause une importante somme d'argent issue du trafic, du matériel et des équipements de sauvetage en mer, une mini-radio sans fil et des pièces de rechange de hors-bord et de zodiaque, a précisé le communiqué. Ainsi, 3 des mis en cause, présentés samedi dernier au juge d'instruction du tribunal de Biskra, ont été placés en détention préventive tandis que la femme a bénéficié de la liberté provisoire. Toutefois, des mandats de recherche ont été émis à l'encontre de 2 autres personnes dont le principal instigateur et cerveau de ce réseau d'émigration illégale qui est un jeune de 25 ans parti clandestinement vers la France en 2019, a indiqué la même source.

R.N

ANP

Découverte et destruction de 16 casemates pour terroristes en août

Les unités de l'Armée nationale populaire (ANP) ont découvert et détruit, durant le mois d'août dernier, 16 casemates pour terroristes, et ont arrêté 4 éléments de soutien à ces groupes, a indiqué l'ANP dans un bilan opérationnel rendu public dimanche. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont procédé à « l'arrestation de 4 éléments de soutien aux groupes terroristes, la découverte et la destruction de 16 casemates pour terroristes et 30 bombes de confection artisanale ». Durant la même période, les mêmes services ont saisi « un (1) fusil de chasse, 18.000 cartouches, 61.5 kg de produits explosifs, 36 mètres de mèches de détonation et 30 bâtons de dynamite ». Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et le crime organisé, il a été procédé à « l'arrestation de 99 narco-trafiquants et la saisie de 51,3 quintaux de kif traité, 857 872 comprimés psychotropes et 261 individus arrêtés ». Selon le bilan, les détachements militaires ont pu saisir 168 marteaux piqueurs, 287 groupes électrogènes, 8 détecteurs de métaux, 18 kg de corail, 610 kg de cuivre, 15 tonnes de ciment, 90 sacs de mélange de pierres et d'or brut, 71 véhicules, 84 quintaux de tabac et 3750 boîtes de cigarettes. Les éléments de l'ANP ont également saisi « 26 174 unités de boissons, 96 584 jeux pyrotechniques, 112 849 litres de carburant et 130 tonnes de denrées alimentaires ». Par ailleurs, des garde-côtes et les services de la Gendarmerie nationale ont réussi à « mettre la main sur 202 immigrants clandestins de différentes nationalités et ont procédé à mettre en échec 1012 tentatives d'émigration clandestine », a conclu le bilan.

APS

FUITE DE L'OLÉODUC OK1 À EL-OUED

Sonatrach annonce la fin des travaux et la reprise du pompage

Le Groupe Sonatrach a annoncé, hier, la reprise du pompage de pétrole brut à partir du Bassin rouge (Hassi Messaoud) vers la raffinerie de Skikda et ce après la fin de l'opération de maintenance de l'oléoduc OK1 à El Oued qui a enregistré, jeudi dernier, un incident suite aux intempéries ayant causé une fuite de pétrole.



La reprise du pompage du pétrole brut à partir du Bassin rouge (Hassi Messaoud) vers la raffinerie de Skikda s'est déroulée avec succès aux environs de 8h30, à la fin de l'opération de maintenance de la partie endommagée et la remise en service des quatre stations de pompage", lit-on dans le communiqué du Groupe. Le Groupe Sonatrach s'engage à poursuivre les efforts pour réparer les dégâts induits par la fuite et assainir les lieux pollués et ce à travers la mobilisation de tous les moyens humains et matériels'. A cet effet, le président-directeur général (PDG) du Groupe adresse "ses remerciements et sa haute considération à l'ensemble des équipes techniques mobilisées qui ont fait preuve de professionnalisme lors de l'accomplissement de cette mission en un temps record, en dépit des circonstances difficiles", précise le même communiqué. Plusieurs mesures et décisions avaient été prises par Sonatrach pour remédier

aux dégâts dus à la fuite de pétrole. Des mesures qui consistaient à diligenter une enquête complémentaire pour déterminer d'autres raisons derrière cet incident et dépêcher une équipe multidisciplinaire pour établir un diagnostic global tout le long de l'oued afin d'évaluer l'ampleur des dégâts potentiels sur l'environnement. Il avait été décidé ainsi de mobiliser, sans délai, l'ensemble des moyens et filiales du Groupe pour l'absorption et l'aspiration des eaux polluées le long de l'oued, le traitement de toutes les flaques d'eau contaminées et le terrassement de certains tronçons qui feront l'objet de traitement par des unités spécialisées de l'entreprise. Il avait été également décidé du contrôle régulier des eaux sous-terraines pendant une année, avec les moyens de la société, tout en confiant cette mission au département des laboratoires relevant de la Sonatrach. Pour rappel, deux fuites sont survenues jeudi dernier au niveau du pipeline OK1 dans la ré-

gion d'El Baaj (El Oued), reliant le bassin rouge (Hassi Messaoud) et Skikda. La première fuite a été enregistrée à la sortie de la station de pompage SP2 à Djamaa, dans la commune d'El Oued, point 190 + 200 (PK), tandis que la deuxième a été enregistrée au point PK 263 dans la région d'Al-Baaj, dans la wilaya déléguée d'El M'ghair. Une délégation ministérielle composée des ministres de l'Intérieur, des Collectivités locales, de l'Energie, de l'Agriculture, des Ressources en eau et de l'Environnement, s'était rendue samedi dans la wilaya d'El-Oued, où il avait été annoncé que des commissions ministérielles spécialisées allaient être dépêchées pour déterminer l'ampleur des dégâts et l'indemnisation des personnes affectées. Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, avait déclaré que "les équipes techniques de la Sonatrach sont à pied d'œuvre pour réparer la panne dans les 48 heures".

APS

COMPLEXE D'EL HADJAR

Vers le rééchelonnement des dettes

Nous étudions la possibilité de rééchelonner les dettes d'El Hadjar pour le sortir de la situation difficile dans laquelle il se trouve », a déclaré hier le ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali. Le ministre est en visite de travail de deux jours dans la wilaya d'Annaba afin de s'enquérir de certains projets industriels tels

que le complexe sidérurgique d'El-Hadjar, la société Ferroviaire et CITAL, selon un communiqué du ministère. Les activités de production du groupe sidérurgique reprendront dans les prochains jours, a souligné le ministre, précisant que « nous étudions actuellement, avec les cadres du complexe les meilleurs moyens de relancer l'acti-

tivité à travers des solutions radicales qui constituent un vrai départ », selon le même communiqué. Le complexe sidérurgique d'El Hadjar a souffert ces dernières années, comme c'est le cas pour plusieurs complexes industriels publics, de plusieurs problèmes et déséquilibres qui ont affecté ses performances. « Nous étudions ces

déséquilibres avec les pneumatiques de complexe, parmi lesquels ceux liés à la gestion », a indiqué le même responsable. Le ministre a indiqué que d'ici 2021, la production du complexe sidérurgique atteindra un tel rythme qu'il ne redeviendra pas une charge pour le Trésor public.

R.N

INDUSTRIES ELECTRO-MÉNAGERS

L'ENIEM compte investir dans les pays du Sahel africain

L'entreprise nationale des industries électro-ménagers (ENIEM), sise à Tizi Ouzou, compte investir, à partir de l'année prochaine, dans les pays du Sahel, a indiqué, hier le directeur de la commercialisation et de communication de cette entreprise publique, Mourad Dhobiane. M. Dhobiane a indiqué à l'APS en marge de l'inauguration d'un point de vente de l'ENIEM au centre-ville que l'entreprise "compte investir, à partir de l'année prochaine, dans les pays du Sahel africain voisins de notre pays, comme le Niger, le Mali et la Mauritanie, par la création d'unités de production d'appareils électro-ménagers connaissant une grande demande,

notamment les réfrigérateurs". Le même responsable a ajouté que "l'investissement dans ces pays entre dans le cadre du programme de commercialisation de l'entreprise, qui compte investir les pays étrangers, dont les pays du Sahel africain". D'autre part, le même responsable a indiqué que l'ENIEM a ouvert, jusqu'à présent, 17 points de vente dans le pays et compte ouvrir, d'ici la fin de l'année, 10 autres points de vente dans différentes wilayas du pays, soulignant que "l'objectif que l'entreprise a tracé est d'élargir son réseau commercial, l'année prochaine, à travers l'ouverture de 50 points de vente dans toutes les wilayas du pays, ce qui permettra

aux citoyens de bénéficier de ses produits". Dhobiane a affirmé que l'entreprise a tracé un programme riche et a entamé son exécution, depuis plusieurs mois, et comprend plusieurs axes stratégiques dont le développement du réseau commercial au niveau national, avec l'objectif de se rapprocher de plus en plus du consommateur. L'entreprise vise également à reprendre sa place de leader dans l'industrie de l'électroménager du pays, en plus du développement de la communication de l'entreprise et de ses produits, à travers la fabrication d'appareils de grande qualité à consommation d'énergie raisonnable, a-t-il dit.

APS

EDUCATION NATIONALE

# La date définitive de la rentrée scolaire n'est pas fixée

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a déclaré, hier à Blida, que la date définitive de la rentrée scolaire sera fixée suivant l'évolution de la situation pandémique de la Covid-19.



Dans une déclaration sur les ondes de la Radio locale de Blida, le Premier ministre a indiqué que la date définitive de la rentrée scolaire "n'a pas encore été fixée", et que cela se fera "sur la base des données relatives à la situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19". "Nous ne voulons prendre aucun risque pour nos enfants et leurs parents sur ce

point", a-t-il ajouté, affirmant que l'organisation de la "rentrée scolaire se fera selon un protocole strict". Pour rappel, Le ministère de l'Éducation avait fixé, dès le mois juin, la date du 4er octobre pour la rentrée scolaire 2020-2021. Le gouvernement avait décidé de fermer les écoles quelques jours avant le début des vacances de printemps, il y a près

de 6 mois. Les autorités ont décidé, ensuite, d'annuler l'examen de fin d'année pour le cycle primaire, rendre le BEM facultatif et reporter le baccalauréat. A noter que le Premier ministre, Abdelaziz Djerad a donné, dans la matinée, le coup d'envoi des épreuves du Brevet de l'enseignement moyen (BEM), pour l'année scolaire 2019/2020, à partir de Blida. M. Djerad a

procédé à l'ouverture des plis contenant les copies de l'épreuve de langue arabe au centre d'examen du lycée "El Fath" du chef-lieu de Blida, où il s'est enquis des conditions d'examen des candidats, qui se déroulent, cette année, dans une conjoncture sanitaire "exceptionnelle" due à la pandémie du nouveau coronavirus.

R.N

## CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

### 289 nouveaux cas, 240 guérisons et 6 décès

Deux cent quatre-vingt-neuf (289) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 240 guérisons et 6 décès ont été enregistrés en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 46 653, dont 289 nouveaux cas, soit 0,7 cas pour 100.000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1 562 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 32 985, a précisé Dr Fourar, lors du point de presse quotidien

consacré à l'évolution de la pandémie de la Covid-19. Par ailleurs, 43 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. En outre, 16 wilayas ont recensé durant les dernières 24 heures entre 1 et 9 cas, 10 autres ont enregistré plus de dix cas, tandis que 22 wilayas n'ont enregistré aucun cas. Ainsi, l'Institut national de Santé publique (INSP) indique que « les foyers d'infection persistent dans la région centre du pays », où certaines wilayas enregistrent des hausses de contaminations, bien que la tendance générale soit à

la baisse. Cette tendance baissière est partagée par la plupart des spécialistes dont le directeur du l'Institut Pasteur (Algérie). Le Dr Djamel Fourar a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque. Il a également appelé à préserver la santé des personnes âgées, notamment celles souffrant de maladies chroniques.

R.N

## ABDELBAKI BENZIANE (MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR)

### Il est temps d'évaluer le système LMD

La réforme de l'université est un chantier permanent que « nous sommes en train de prendre en charge dans le cadre de la préparation d'un plan d'action stratégique », affirme le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane. Intervenant, hier, à l'émission L'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne, le ministre est resté sur des notions vagues de peur de s'avancer sur des annonces qui ne sont pas tout de suite à l'ordre du jour. Ce plan « d'action stratégique », à moyen terme, 2022-2024, s'appuie globalement sur trois grands axes, à savoir « la qualité, l'employabilité et l'ouverture à l'international ». L'idée centrale qui semble guider la vision du ministre est l'autonomie des universités : « En dernier lieu, le ministre

estime que la loi doit aussi tenir compte des avancées du secteur de l'enseignement supérieur puisqu'on se dirige vers le système de Management dans la gestion de nos universités. « Aller vers une autonomie totale des universités est un objectif à moyen terme à atteindre ». Pour le reste, tout est sujet au débat et à l'évaluation. Pour atteindre cet objectif, il y a lieu, souligne M. Benziane, de faire une évaluation continue de toutes les actions pédagogiques, scientifiques et de gouvernance. « Notre tranche participative est très importante. Nous sommes à l'écoute de toutes les préoccupations pour pouvoir apporter des modifications aux insuffisances et aux dysfonctionnements constatés dans le secteur », ajoute-t-il. C'est le cas, par exemple, du système LMD,

le ministre dit que c'est un « modèle qui est perfectible, créé pour une période précise par rapport à un contexte précis ». Maintenant, il faudra l'évaluer. « Il est temps de faire une vraie évaluation en impliquant l'ensemble des utilisateurs et partenaires qui nous donneront une appréciation précise pour pouvoir apporter les réponses adéquates », précise le ministre. Il rappelle, à ce propos, que « nous sommes dans l'obligation d'être à l'écoute de ce qui se fait à travers le monde et essayer de l'adapter au contexte algérien ». « Les programmes seront, donc progressivement en révision », dit-il, en soulignant qu'il y aura probablement de nouvelles offres de formations qui puissent répondre à des demandes précises des partenaires socioéconomiques.

Abir N.

## Brèves

CHLEF

### L'agresseur de l'avocate Boughari Wassila condamné à 10 ans de prison ferme

Le Tribunal criminel de Chlef a condamné dimanche l'agresseur de l'avocate Me Wassila Boughari, à 10 ans de réclusion ainsi qu'une amende de 200 000 Da.

Suite à ce procès, le RCD « se félicite » dans un communiqué de « la mobilisation de la profession pour la requalification des faits et le jour du procès ».

Pour rappel, la victime avait fait l'objet d'une tentative de meurtre préméditée dans son bureau à l'intérieur du cabinet d'avocats de son collègue Me Bennegueouch Mohamed El Bachir qui est aussi le président du Bureau régional du RCD à Chlef, en date du 02 Septembre 2019.

Maître Boughari, qui est membre du barreau de Mostaganem et aussi Secrétaire nationale du RCD, est connue pour son engagement politique constant et son implication dans le Hirak et dans les collectifs d'avocats de défense des détenus d'opinion. Par ailleurs, le RCD tient « à rendre hommage à toutes celles et à tous ceux qui ont exprimé leur solidarité dans cette affaire, en particulier les bâtonniers et les avocats du centre du pays ».

MDN

### Le Général-Major Meftah Souab est décédé

L'ancien Commandant de la 2e Région militaire à Oran, le Général-Major Meftah Souab, est décédé hier. Le défunt avait bénéficié d'une prise en charge par les services de la santé et du social du ministère de la Défense nationale, pour des soins médicaux au niveau de l'un des hôpitaux d'un pays européen depuis février 2020. Selon le ministère de la Défense nationale, MDN, il est rentré au pays, « le 04 août 2020, après que ses médecins traitants lui ont préconisé de poursuivre son traitement à l'hôpital central de l'Armée Mohamed Seghir-Nekkache à Aïn Naâdja ».

Pour rappel, le MDN avait démenti, le 5 du mois en cours, des informations faisant état de la fuite dans un pays européen, du général Souab, et qu'il fait l'objet de poursuites judiciaires en Algérie. Le président de la République, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message de condoléances à la famille du Général-Major Meftah Souab, dans lequel il a salué les qualités du défunt et son parcours riche en contributions au service de l'Armée nationale populaire (ANP), indique un communiqué de la présidence de la République. Le Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP), le Général de Corps d'Armée, Saïd Chanegriha, a présenté ses « sincères condoléances » et exprimé sa "profonde compassion" à la famille du Général-Major, Meftah Souab.

R.N

RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

# Une priorité du président Tebboune pour une "Algérie nouvelle"

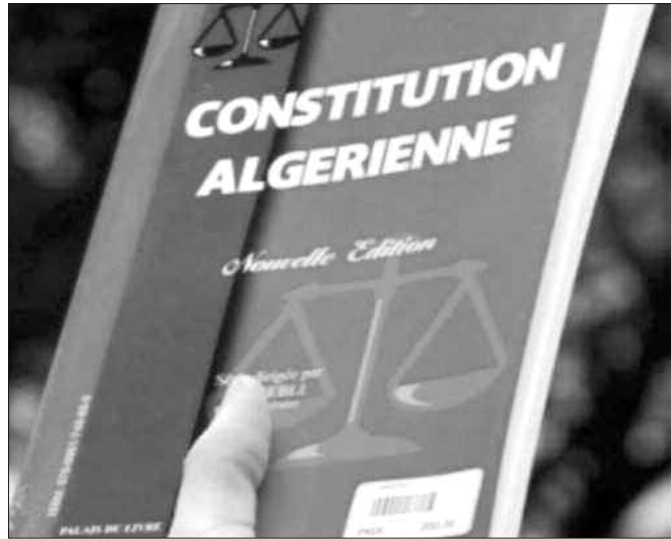
La révision de la Constitution, dont le projet de loi a été adopté, dimanche, par le Conseil des ministres, constitue l'aboutissement de l'une des priorités majeures du programme du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour sa vision de "l'Algérie nouvelle".

S'exprimant lors de ce conseil, le président Tebboune a affirmé que le projet de révision constitutionnelle assurait "toutes les garanties de la régularité des élections", en offrant tous les gages pour la régularité des élections, aussi bien par la constitutionnalisation de l'Autorité nationale indépendante des élections, que par une codification stricte du financement politique, à l'effet de préserver la liberté de la volonté populaire, l'égalité des chances pour le vote et la candidature, pour que la voix de l'électeur soit respectée et la scène politique renforcée par une nouvelle génération d'élus. "Il est impératif de procéder, au préalable, à une révision constitutionnelle car il est inconcevable de renouveler les instances élues avec des lois rejetées par le peuple", a indiqué le président Tebboune, ajoutant que "l'application de cet amendement constitutionnel, s'il venait à être plébiscité par le peuple, nécessitera l'adaptation de nombre de lois à la nouvelle ère, à la faveur de la réforme globale de l'Etat et de la réhabilitation de ses institutions et de son autorité".

La présentation du projet de révision constitutionnelle à l'appréciation du Parlement sera donc l'avant dernière étape précédant le référendum, prévu le 1er novembre prochain, où le peuple, source de tout pouvoir, dira son dernier mot, comme l'avait affirmé le chef de l'Etat lors de la dernière réunion Gouvernement-walis. Le président Tebboune avait déclaré, lors de cette rencontre, que "le changement ne doit pas s'opérer au sein des bureaux ou être l'apanage d'un certain groupe, mais doit émaner du peuple qui aura le dernier mot et toute la liberté de valider ou de refuser le projet de révision de la Constitution". Le président de la République avait fait savoir que "l'Algérie nouvelle a grand besoin d'adopter une nouvelle attitude où les actes et les paroles se correspondent, et où les bons comportements et le dévouement dans le travail se conjuguent". Il a indiqué, à ce propos, que l'Algérie a grand besoin de "bases solides" sur lesquelles reposera la Constitution "consensuelle" dont l'esprit est inspiré de la Déclaration du 1er novembre, qui rassemblera tout le monde et nourrira l'espoir en l'Avenir. Il avait estimé également que "le changement revendiqué par le Hirak populaire est, certes, un changement pacifique, mais radical qui passe par la Constitution, le socle de l'Etat". Mettant en œuvre ses promesses, le président Tebboune a procédé, le 8 janvier 2020, à la mise en place d'un Comité d'experts, présidé par M. Ahmed Laraba, en sa qualité de professeur de Droit international public, et membre de la Commission du Droit international de l'ONU. Le comité d'experts avait pour mission notamment d'analyser et d'évaluer, sous tous leurs aspects, l'organisation et le fonctionnement des institutions de l'Etat, et de "présenter au président de la République des propositions et recommandations ayant pour objet de conforter l'ordre démocratique fondé sur le pluralisme politique et l'alternance au pouvoir".

**Plus de 5000 propositions de la classe politique et de la société civile pour enrichir le projet**

Des personnalités nationales, des partis politiques, des syndicats, des associations civiles et autres enseignants universitaires ont apporté leur contribution en formulant des propositions dont le nombre a atteint 5018, avait indiqué le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, lors de la présentation du projet de révision constitutionnelle, en Conseil des ministres. Le président du Comité d'experts a remis, le 24 mars dernier, la mouture d'amendement de la Constitution au chef de l'Etat, qui a salué "les efforts fournis par les membres du Comité, deux mois durant, pour traduire la volonté de changement radical en articles constitutionnels lesquels constitueront les fondements de l'édification de la nouvelle République, une fois cautionnée par le peuple dans sa version consensuelle finale". A noter que le référendum sur la révision constitutionnelle se déroulera conformément aux dispositions prévues dans la Constitution et la loi organique de 2016 relative au régime électoral. En effet, l'article 8 de la Constitution stipule que "le pouvoir constituant appartient au peuple" et que "le peuple exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des institutions qu'il se donne. Le peuple l'exerce aussi par voie de référendum et par l'intermédiaire de ses représentants élus. Le président de la République peut directement recourir à l'expression de la volonté du peuple". Dans le même sillage, l'article 91.34 fait référence aux pouvoirs et prérogatives que confèrent les dispositions de la Constitution au président de la Répu-



blique, citant dans son alinéa 8 que le Président "peut, sur toute question d'importance nationale, saisir le peuple par voie de référendum". Dans l'article 208 de la Constitution, il est mentionné que "la révision constitutionnelle est décidée à l'initiative du président de la République. Elle est votée en termes identiques par l'Assemblée populaire nationale et le Conseil de la nation dans les mêmes conditions qu'un texte législatif". Le même article énonce que la révision constitutionnelle est "soumise par référendum à l'approbation du peuple dans les cinquante (50) jours qui suivent son adoption", notant aussi que cette "révision constitutionnelle, approuvée par le peuple, est promulguée par le président de la République". Sur le plan pratique et technique, la loi organique de 2016 relative au régime électoral apporte des détails sur le déroulement du référendum, notamment dans ses articles 149, 150 et 151.

En ce sens, l'article 149 de cette Loi stipule : "Les électeurs sont convoqués par décret présidentiel quarante-cinq (45) jours avant la date du référendum. Le texte soumis au référendum est annexé au décret présidentiel prévu à l'alinéa ci-dessus". La date du référendum sur la révision constitutionnelle a été, rappelle-t-on, fixée au 1er novembre prochain. Le Président Tebboune avait reçu, le 24 août dernier, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), M. Mohamed Charfi, qui lui avait présenté un exposé sur les préparatifs en cours pour l'organisation des échéances électorales programmées, à commencer par le référendum sur le projet de révision de la Constitution. "Au cours de cette rencontre et, à la lumière des consultations du président de la République avec les parties concernées, il a été décidé de fixer la date du 1er novembre 2020 pour la tenue du référendum sur le projet de révision de la Constitution", avait précisé la présidence de la République.

Dans l'exposé des motifs de la mouture de l'avant-projet de révision de la Constitution, les exigences de l'Etat de droit consistent en le renforcement des droits fondamentaux et des libertés publiques, la séparation des pouvoirs, une justice indépendante ainsi que la moralisation de la vie publique.

Ainsi, le texte consacre un axe à l'indépendance de la justice, avec sept propositions s'articulant notamment autour du renforcement du principe de l'indépendance de la justice et de la composition du Conseil supérieur de la magistrature. Les propositions portent, entre autres, sur la constitutionnalisation de la composition du Conseil supérieur de la magistrature et l'intégration de deux représentants syndicaux des magistrats et du président du Conseil national des droits de l'homme au Conseil supérieur de la magistrature. Il s'agit aussi de chapitres consacrés au "Renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs", avec l'introduction des articles relatifs à la "limitation du mandat présidentiel à deux (2) man-

datés successifs ou séparés, et la possibilité pour le président de la République de nommer un vice-président", ainsi que de "Droits fondamentaux et libertés publiques", et de "Transparence, prévention et lutte contre la corruption" et de "L'Autorité nationale indépendante des élections".

**Adoption du projet de révision constitutionnelle : Principales propositions**

ALGER - Le projet de révision de la Constitution, adopté dimanche par le Conseil des ministres, présidé par le Président de la République Abdelmadjid Tebboune, comprend une série de propositions contenues dans six axes.

Il s'agit des "Droits fondamentaux et libertés publiques", du "Renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs", de "l'Indépendance de la justice", de "La Cour constitutionnelle", "Transparence, prévention et lutte contre la corruption" et de "L'Autorité nationale indépendante des élections". La mouture, distribuée aux acteurs de la classe politique et de la société civile, compte également une dizaine d'autres propositions hors axes.

**"Droits fondamentaux et liberté publiques : il s'agit notamment de :**

- Introduction d'une disposition portant obligation aux institutions et pouvoirs publics de respecter les dispositions constitutionnelles en relation avec les fondamentaux et les libertés publiques.
- Interdiction de limiter les droits fondamentaux et libertés publiques qu'en vertu d'une loi et pour des raisons liées à la protection de l'ordre public et la protection d'autres droits et libertés consacrés par la Constitution.
- Consécration du principe de sécurité juridique.
- Consécration constitutionnelle de la liberté de la presse sous toutes ses formes et interdiction du contrôle préalable sur cette liberté.
- La loi ne doit pas comporter des dispositions de nature à entraver la liberté de création des partis politiques. L'administration s'abstient de toute pratique de nature à entraver le droit de créer les partis politiques.
- Reconnaissance du droit aux citoyens à présenter des pétitions et obligation aux pouvoirs publics de répondre.

**"Renforcement de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs : il s'agit entre autres de :**

- Limitation du mandat présidentiel à deux (2) mandats successifs ou séparés.
- Possibilité pour le président de la République de nommer un vice-président.
- Consolidation de l'institution du chef de Gouvernement.
- Limitation du mandat parlementaire à deux (02)

- mandats.
- Distinction entre l'immunité parlementaire pour les actes rattachés à l'exercice du mandat parlementaire et l'immunité parlementaire pour les actes non rattachés au mandat parlementaire.
- Suppression du droit de légiférer par ordonnances durant les vacances parlementaires.
- Obligation faite au gouvernement de faire accompagner les projets de lois par des textes réglementaires d'application, faute de quoi les projets de lois ne seront pas inscrits à l'ordre du jour du Parlement.

**\*Indépendance de la justice : cet axe comprend aussi :**

- Renforcement du principe de l'indépendance de la justice.
- Constitutionnalisation du principe de l'inamovibilité du juge et les garanties y afférentes.
- La vice-présidence du Conseil supérieur de la magistrature est assurée par le Premier président de la Cour suprême qui peut suppléer le président de la République en sa qualité de président du Conseil.
- Le ministre de la Justice et le Procureur général près la Cour suprême ne font plus partie du Conseil supérieur de la magistrature.
- Intégration de deux (02) représentants syndicaux des magistrats et du président du Conseil national des droits de l'homme au Conseil supérieur de la magistrature.

**\*La Cour constitutionnelle comprend également :**

- Consécration de la Cour constitutionnelle au lieu et place du Conseil constitutionnel.
- Extension de la compétence de la Cour constitutionnelle au contrôle des ordonnances et à la conventionnalité des lois.
- Consécration du contrôle a posteriori de la Cour constitutionnelle sur les ordonnances et les règlements.
- Reconnaissance du droit de saisine aux instances compétentes aux fins de demander un avis interprétatif des dispositions constitutionnelles.
- Elargissement de l'exception d'inconstitutionnalité aux règlements.

**\*Transparence, prévention et lutte contre la corruption compte notamment :**

- Constitutionnalisation de l'autorité de la Transparence, de la prévention et de lutte contre la corruption.
- Interdiction de cumul entre fonctions publiques et activités privées ou professions libérales.
- Prohibition de création d'un emploi public ou d'une commande publique si elle ne répond pas à un besoin d'intérêt général.
- Déclaration de patrimoine au début et à la fin de fonctions pour toute personne nommée à une fonction supérieure ou élue dans une assemblée parlementaire ou locale.
- Répression par la loi du trafic d'influence.

**\*Autorité nationale indépendante des élections :**

- Constitutionnalisation de l'Autorité nationale indépendante des élections.
- Renforcement des missions de l'Autorité, sa composition, son organisation et son fonctionnement.

**\*Propositions hors axes :**

- Constitutionnalisation du mouvement populaire du 22 février 2019 dans le préambule de la Constitution.
- Prohibition du discours haineux et de discrimination.
- Renforcement du rôle de l'Etat dans la protection de l'environnement, de l'eau et de la qualité de vie.
- Obligation de l'administration de motiver ses décisions et de répondre dans le délai fixé par la loi.
- Consécration des principes d'égalité, de non-discrimination, de continuité, d'adaptation, de qualité, d'efficience et de prospective pour les services publics.
- Consécration du Conseil national économique, social et environnemental.
- Insertion de Tamazight comme disposition qui ne peut faire l'objet de révision.
- Constitutionnalisation de la participation de l'Algérie à des opérations de maintien de la paix sous les auspices des Nations unies.
- Constitutionnalisation de la participation de l'Algérie à la restauration de la paix dans la région dans le cadre d'accords bilatéraux de pays concernés.

MINISTÈRE DES FINANCES

# La Grande Mosquée d'Alger a coûté 898 millions d'Euros

Le coût global de réalisation de la Grande Mosquée d'Alger, qui sera inaugurée le 1er novembre prochain, s'élève à 898 millions d'euros, a indiqué hier le ministre des Finances, Aïmene Benabderrahmane.



Lois des surenchères avancées ça et là, le véritable coût global des affectations allouées à la construction de ce monument religieux, civilisationnel et politique est de 898 millions d'euros et non 3 milliards", comme colporté, a déclaré le ministre sur les ondes de la Radio nationale. "Un budget en monnaie nationale a été affecté aux entreprises de sous-traitance ayant contribué à la construction de ce monument", a précisé le ministre. Sur un autre chapitre, Benabderrahmane a confirmé que le problème du manque de liquidités financières prendrait fin, au plus tard, le mois d'octobre prochain. Intervenant, hier, au Forum de la radio algérienne diffusé par Channel 1, Benabderrah-

mane a attribué le problème de la pénurie de liquidités, qui s'est aggravé ces derniers mois, au manque de mouvement économique et à sa stagnation due au confinement imposé par la crise pandémique de Covid-19, notamment entre les mois de mars et juillet. Concernant l'attractivité du service bancaire islamique, qui a été récemment lancé à la Banque nationale d'Algérie, le ministre a déclaré que les premiers résultats sont très satisfaisants au vu du taux de participation élevé qui a été enregistré dans les banques. Le ministre des Finances a annoncé de profondes réformes du système fiscal qui ne répondent pas aux normes scientifiques et techniques internationales, ce qui provoque une augmentation de l'éva-

sion fiscale. Il y a des catégories qui ne sont pas soumises à l'impôt et que les réformes vont intégrer. Il a ajouté: «Au cours des ateliers liés à la réforme fiscale, nous avons remarqué que le système fiscal actuel constitue un obstacle dans le domaine de la diversification de la richesse nationale dans le cadre de l'immunisation de la nation de la dépendance à la fiscalité pétrolière, et cela nécessite, de notre part, de profondes réformes du système fiscal et vous verrez les résultats dans la loi de finances pour 2021, où nous avons inclus des réformes profondes au niveau du système fiscal afin de corriger le profond dysfonctionnement dans la gestion des impôts.

Aziz T.

## Brèves

### AFRIQUE

#### La BAD s'engage à mobiliser 25 milliards \$ pour le climat d'ici 2021res

La Banque africaine de développement ambitionne de faciliter la levée de 25 milliards \$, d'ici 2021, consacrés à l'action climatique en Afrique. L'annonce a été faite par son président, Akinwumi Adesina, à l'orée d'un nouveau mandat à la tête de l'institution. Akinwumi Adesina, son président, a fait cette annonce lors de son investiture à la tête de l'organisation pour un second mandat. « Depuis la COP 21 à Paris, nous avons pris en compte le climat dans nos opérations. Le financement de la Banque pour le climat est passé de 9 %, lorsque vous m'avez élu en 2015, à 36 % en 2019, soit une augmentation de 400 %. Nous avons maintenant pour objectif d'atteindre 25 milliards de dollars de financement climatique d'ici 2021 », a affirmé le responsable. En 2019, la BAD a alloué 3,5 milliards \$ de financement propre à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation sur le continent. Elle prévoit d'allouer en 2020 au moins 40 % de ses allocations financières à l'action climatique.

R.E

### CHINE

#### Le commerce extérieur en hausse de 6% au mois d'août

Le commerce extérieur de la Chine a augmenté de 6% en glissement annuel en août en yuans, avec une hausse de 11,6% pour les exportations et une baisse de 0,5% pour les importations, a-t-on appris hier de données officielles. Le commerce extérieur s'est élevé à 2.880 milliards de yuans (environ 421,14 milliards de dollars) le mois dernier, a annoncé l'Administration générale des douanes. Au cours des huit premiers mois de l'année, le commerce extérieur de marchandises a diminué de 0,6% sur un an à 20.050 milliards de yuans, contre la baisse de 1,7% rapportée au cours des sept premiers mois. De janvier à août, l'ASEAN est restée le plus grand partenaire commercial de la Chine avec des échanges en hausse de 7% en glissement annuel pour atteindre 2.930 milliards de yuans, représentant 14,6% du total des échanges extérieurs de la Chine. Les échanges avec les Etats-Unis ont diminué de 0,4% au cours de la période, avec une croissance de 0,2% pour les importations en provenance des Etats-Unis, ont montré les données de l'Administration.

R.E

## TONIC-INDUSTRIE

### 9e opération d'exportation en 2020

Le groupe public de l'industrie du papier et de l'emballage "Tonic Industrie" de Bou Ismail (Tipasa) a réalisé, dimanche, sa 9e opération d'exportation vers l'Inde. "Cette opération porte les prémices d'un dépassement de la crise traversée, durant les derniers mois", a indiqué le président-directeur général du groupe Algerian Chemical Specialities (ACS/SPA), Abdelghani Benbetka. Après avoir rappelé que le Groupe Tonic emballage a enregistré, à la fin de l'année dernière, un large mouvement de protestation de près de cinq mois, avant une reprise progressive de son activité depuis mai dernier, le P-dg d'ACS/SPA, qui a présidé l'opération d'exportation de 116 tonnes de déchets de carton recyclable vers l'Inde, a estimé que ce dernier possède les "capacités et moyens pour occuper une place de choix sur le marché mondiale, dont les marchés africains", a-t-il dit. Il a signalé la mise en place, en coordination avec le conseil d'adminis-

tration du Groupe Tonic, d'une stratégie à long et court termes, pour la relance de l'entreprise. Une stratégie principalement axée sur l'"exportation", en conformité avec le plan du Gouvernement visant l'incitation des entreprises publiques à intégrer les marchés mondiaux, a-t-il dit. Le responsable a assuré, à ce titre, que cette opération d'exportation de 116 tonnes de carton recyclable a permis un relèvement du taux de croissance de l'entreprise de l'ordre de 22%, comparativement aux opérations réalisées à la même période de l'année dernière. Les neuf actions d'exportation réalisées par le Groupe, durant cette année, ont porté sur 270 tonnes de produits, dont trois millions d'unités alvéoles standard (pour œufs) vers la Tunisie. Rassurant les travailleurs, M. Abdelghani Benbetka leur a affirmé que leur entreprise "a dépassé la phase de danger, grâce à la fédération des efforts de tous, ministère de tutelle, administration, travailleurs, et partenaire social réunis", a-t-il

souligné. "Le groupe Tonic a réalisé un chiffre d'affaires de 70 millions de DA durant le mois d'août écoulé, avec un objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 100 millions de DA durant le mois en cours", soit de quoi couvrir en toute aisance la masse salariale des travailleurs, estimée à 90 millions de DA/mois. Un volet qui a précédemment constitué un véritable "casse-tête" pour l'entreprise, qui avait enregistré un déficit financier de près de 10 milliards de daDA, a expliqué le P-dg. Le Groupe Algerian Chemical Specialities (ACS/SPA) œuvre actuellement, en coordination avec le conseil d'administration du groupe Tonic, en vue de "rétablir" l'image de cette entreprise qui a été très affectée auprès de ses clients, suite au mouvement de protestation, tout en remédiant aux pertes financières estimées à 600 millions de DA, à cause de l'arrêt de production pour cinq mois, a encore souligné le responsable d'ACS/SPA. Il a signalé que la stratégie de relance du groupe

est à la phase de "restructuration". Un dossier très complexe et nécessitant beaucoup de temps" a-t-il indiqué, insistant néanmoins, qu'il "n'y a plus lieu d'avoir des craintes pour l'entreprise qui aura un avenir prometteur", selon lui. Sur un autre plan, M. Benbetka a souligné l'"impératif de mise en œuvre du plan de départ volontaire des travailleurs", car l'entreprise enregistre un excédant dans le nombre des travailleurs, estimé à près de 800 sujets. "Le départ est volontaire et il sera effectué en conformité avec les procédures de la loi sur le travail, avec un contrôle de l'inspection du travail et l'implication du partenaire social", a-t-il rassuré. Il a signalé, à ce titre, le départ, dans une première étape, de 270 travailleurs avec leur indemnisation, tandis que l'opération se poursuivra progressivement avec le départ attendu de 250 autres travailleurs. Le groupe Tonic compte près de 2 400 travailleurs.

APS



NÂAMA

## Lancement des produits de la finance islamique de la BNA

**L**a Banque Nationale d'Algérie (BNA) a lancé, dimanche, les produits de la finance islamique, au niveau de l'agence bancaire de Nâama, a-t-on appris du directeur régional du réseau d'exploitation de cet établissement financier, Abdelmadjid Saouli. Lors de l'ouverture du guichet dédié à la finance islamique au niveau de l'agence N 730 de la ville de Nâama, M. Saouli a indiqué que cette opéra-

tion s'inscrit dans le cadre de l'élargissement du réseau de la finance islamique, qui sera généralisée au niveau de plus de 50 agences et couvrira l'ensemble des wilayas du pays.

Le lancement de ces prestations au niveau de l'agence de Nâama a permis, selon M. Saouli, d'élargir cette nouvelle prestation au niveau de 30 agences réparties sur 23 wilayas du pays, ajoutant que "les cadres et tra-

vailleurs de cet établissement bancaire veillent à mettre en place les bonnes conditions d'accueil des citoyens désirant bénéficier de ces produits et mettre à leur disposition toutes les explications et les facilitations nécessaires".

M. Saouli a indiqué que l'offre présentée par la BNA comprend 9 produits d'épargne et de financement, un compte islamique pour les dépôts, à la demande, un compte cou-

rant islamique, un compte d'épargne islamique, un compte d'épargne pour les jeunes mineurs et des comptes d'investissement non limité. Les produits de financement proposés par la BNA, approuvés et confirmés par l'instance de contrôle charaïque de la banque concernent la mourabaha foncière, la mourabaha des équipements, la mourabaha des véhicules, ainsi que la location, selon la même source.

Brèves

**OU M EL BOUAGHI  
11000 hectares de  
terres agricoles  
endommagés par  
la grêle et les  
incendies**

Une surface agricole totale de 11.000 hectares a été endommagée dans la wilaya d'Oum El Bouaghi par les incendies et les chutes de grêle, enregistrés au cours de la saison agricole 2019-2020, a-t-on appris, dimanche auprès du service de l'organisation de la production et de l'appui technique de la Direction des services agricoles. Ces surfaces qui étaient dédiées à la céréalière sont réparties entre les daïras d'Ain Kercha, Fekrina, Meskiana et Oum El Bouaghi selon la même source qui a indiqué que la superficie totale cultivée dans cette wilaya au cours de l'actuelle saison agricole s'élève à 216.000 hectares. Quant à la production céréalière enregistrée dans cette wilaya lors de la campagne moissons-battages 2019-2020, la même source a fait savoir que celle-ci a atteint 2,83 millions de quintaux, tous genres confondus, contre 3,8 millions de quintaux lors de l'exercice précédent.

Le recul de la production est dû à "la baisse de la pluviométrie" en plus des "dégâts causés par la grêle et les feux de récoltes", a-t-on ajouté.

Pour rappel, la Caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) d'Oum El Bouaghi avait procédé, la semaine dernière, au dédommagement de 24 agriculteurs dont les récoltes ont été ravagées par la grêle et les incendies.

SAÏDA

**Attribution  
prochaine de 290  
logements publics  
locatifs à Hsasna**

Quelque 290 logements publics locatifs (LPL) seront attribués prochainement dans la commune de Hsasna (Saïda) à leurs bénéficiaires, a-t-on appris dimanche auprès des services de la wilaya.

Les travaux d'aménagement de ce quota de logements, pris en charge par l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI), concernent le raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'électricité et le gaz, en plus de l'éclairage public et de l'aménagement des trottoirs et du bitumage des routes, a-t-on indiqué. Les services de la daïra de Hsasna, a-t-on relevé, ont élaboré la liste provisoire des bénéficiaires des nouveaux logements à communiquer prochainement. D'autre part, les travaux de réalisation de 50 logements de la même formule sont en cours au niveau de la commune d'El-Maâmoura, daïra de Hassasna, et ont atteint un taux d'avancement de 90%, a indiqué la même source. Le programme global de logements du type LPL de la daïra de Hassasna est estimé à 900 unités, dont 400 ont été réalisées, le reste est en cours d'achèvement.

EXAMENS SCOLAIRES À TIZI-OUZOU

**Prise en charge psychologique  
des élèves lors des révisions**

La prise en charge psychologique des élèves a été un des aspects importants lors des séances de révision entamées le 25 août dernier, à travers les structures scolaires à Tizi-Ouzou, a assuré dimanche à l'APS, le directeur local de l'éducation, Ahmed Lalaoui.



"L'état d'esprit des élèves était notre seule appréhension lors de la préparation de ces révisions, après cette période de suspension des cours de la fréquentation de l'école, et nous nous sommes préparés à cet état de situation en y mobilisant l'ensemble du personnel éducatif", a-t-il souligné.

Conseillers d'orientation et enseignants ont été, notamment, instruits "d'accorder une part importante à cet aspect et aux éventuelles difficultés que certains élèves peuvent éventuellement rencontrer", a-t-il ajouté.

"En sus de l'orientation pédagogique, il était primordial de se pencher sur l'état d'esprit des élèves qui abordent ces examens dans ce contexte particulier de pandémie pour diminuer de leur stress", a soutenu, à ce propos, dans une déclaration à l'APS, Nadia Bélaïdi, conseillère d'orientation scolaire au niveau du collège, Mouloud Féraoun. Le travail commence, a-t-elle expliqué, par "un échange sur la pandémie et familiariser les élèves aux dispositions particulières imposées par la prévention de cette pandémie, comme le port de masque, la distanciation physique entre eux et

la pratique assidue de l'hygiène corporelle".

Des dispositions, toutefois, "déjà assimilées par les élèves qui comme tout le monde avait vécu cette pandémie", a-t-elle précisé, faisant remarquer que "les enfants s'adaptent plus facilement aux situations exceptionnelles et semblent accepter la réalité de cette pandémie et la contrainte de faire avec".

Des séances de relaxation et de détente sont, également, au programme de ces révisions pour, souligne la conseillère, "leur permettre de retrouver certains réflexes et habitudes de pratique de vie collective tout en respectant les mesures préventives, mais aussi, leur faire sentir l'importance du cadre scolaire où ils disposent de meilleures conditions pour les révisions".

S'agissant du volet pédagogique, "des conseils et explications leur sont donnés sur la manière d'appréhender le stress des examens qui, dans une certaine mesure, peut être positif", soutient Bélaïdi, qui relève que "la suspension des cours depuis le mois de mars dernier n'a pas manqué d'affecter leurs capacités".

Aux premiers jours surtout, "il y a eu, effectivement, des élèves qui

ont trouvé des difficultés à se réinsérer dans l'environnement scolaire", affirme, pour sa part, Malika Belouss, enseignante de langue arabe dans le même collège, qui souligne qu'"un travail particulier est fourni pour les aider à se remettre dans le bain et dépasser leurs peurs".

Considérant que "rien ne peut remplacer le cadre de l'école pour une meilleure révision", l'enseignante soutient que "la démarche adoptée par l'ensemble du staff du collège a consisté, d'abord, à aider les élèves à dépasser leur peur et leurs difficultés pour, ensuite, traiter du volet pédagogique".

Assurant que les enseignants se donnent à fond pour aider au mieux ces élèves, elle relève qu'il s'est créé "un air de famille au sein de l'établissement, avec un certain relâchement de l'aspect solennel dans la relation entre enseignants et élèves, qui aide ces derniers à se sentir à l'aise et à reprendre confiance en soi".

Dans l'impossibilité de leur faire réviser l'ensemble du programme dispensé durant les deux premiers trimestres de l'année scolaire, explique-t-elle, "des résumés allégés des cours ont été préparés par les enseignants et remis aux élèves

sous forme de photocopies pour leur rafraîchir la mémoire".

Des simulations d'examens sont, également, pratiquées en classe sur la base des textes remis la veille et corrigées ensemble ce qui permet aux élèves de rattraper leurs erreurs et aux enseignants de juger du répondant des élèves lors de ces révisions.

Par ailleurs, et sur les 14 945 candidats à cet examen du Brevet d'enseignement moyen (BEM) que compte la wilaya, 13 860 ont été déjà admis en 1ère année secondaire sur la base de leur moyenne des 1er et 2ème trimestres, a indiqué M. Lalaoui.

Dece fait, a-t-il ajouté, ils seront quelque 1 085 candidats seulement à se présenter aux épreuves à cet examen qui débutera demain, en plus des éventuels "admis", le ministère de l'Éducation nationale "ayant laissé ouverte la porte à ceux, parmi eux, qui voudront repasser l'examen", a-t-il précisé. Ils seront, "répartis à travers 53 centres d'examens encadrés par 43 psychologues mobilisés à cet effet par la direction locale de la santé (DSP) en plus des conseillers d'orientation scolaire exerçant au niveau de ces structures", a-t-il précisé à ce propos.

OUARGLA

**Nette extension de la superficie réservée  
à la culture du maïs fourrage**

L'expérience de la maïsiculture dans la wilaya d'Ouargla a gagné nettement du terrain cette saison agricole par rapport à la saison écoulée, a-t-on appris dimanche auprès de la Direction locale des services agricoles (DSA). La superficie globale dédiée à la culture du maïs fourrage destiné à l'alimentation du bétail est passée à 595 hectares cette saison contre seulement 60 ha la saison dernière qui avait vu l'introduction de cette expé-

rience dans la wilaya, a-t-on indiqué à la DSA. La superficie, cultivée par des opérateurs privés dans le but de développer cette culture stratégique, est concentrée notamment dans les régions de Ngoussa, El-Hedjira, Sidi-Khouiled et Hassi-Messaoud. L'expérience devra connaître davantage d'extension dans la wilaya d'Ouargla à la faveur des efforts de l'Etat portant soutien au secteur agricole pour améliorer les exportations

hors hydrocarbures, selon les prévisions de la DSA. Le développement de la culture du maïs fourrage devra influencer positivement sur le développement de l'élevage dans la wilaya qui compte un cheptel animal estimé actuellement à 391.556 têtes. Cette richesse se compose notamment de 213.680 têtes ovines, 145.877 caprins, 31.000 camélidés et 999 bovidés, selon les données des services agricoles de la wilaya.

## PORT DE MOSTAGANEM

# Regain de l'activité commerciale au mois d'août dernier

L'activité commerciale au port de Mostaganem a connu durant le mois d'août dernier un regain d'activité ayant doublé par rapport au mois de juillet, a-t-on affirmé à la Direction d'exploitation commerciale de cet établissement portuaire.



Le bilan mensuel présenté le service des statistiques indique que l'activité d'import-export au niveau du port commercial de Mostaganem a atteint, au mois d'août dernier, les 55.644 tonnes, contre 26.705 tonnes durant le mois de juillet, soit un taux d'augmentation mensuel de 108%. Durant cette période, 24 navires ont été chargés

et déchargés de différentes marchandises, contre 17 navires durant le mois de juillet dernier, selon les statistiques. Le mois d'août a également connu le déchargement de 25.000 tonnes d'engrais, 8.600 tonnes de bois, 7.000 tonnes de produits chimiques (carbonates de calcium), 5.000 tonnes de bitume, 4.000 tonnes de produits agricoles (orge

et avoine), ainsi que le chargement de 220 tonnes d'hélium. Le volume de l'activité commerciale, réalisé entre le 1er janvier et le 31 août 2020, a atteint 537.000 tonnes, dont 50.000 tonnes de produits et marchandises exportés et plus de 190.000 tonnes de différents produits métalliques, entre autres, le rond à béton et les canalisations, a-t-on ajouté de même

source. A noter que le volume global de l'activité commerciale de l'établissement portuaire de Mostaganem durant l'année écoulée a atteint 1,2 million de tonnes, avec l'enregistrement d'une courbe ascendante des exportations de plus de 168.000 tonnes de différents produits agricoles et marchandises vers différentes destinations.

## MOSTAGANEM

### Plus de 3.6 millions d'estivants ont afflué vers les plages

Plus de 3.600.000 estivants ont afflué vers les plages de Mostaganem depuis le début de la saison estivale, a-t-on appris dimanche auprès de la Direction locale de la protection civile. Le dispositif de surveillance des 39 plages autorisées à la baignade le long de la côte de Mostaganem, a enregistré, entre le 15 août et le 5 septembre, un afflux de 3.605.000 estivants, a indiqué la même source. Durant la même période, les agents de surveillance des plages ont effectué 1.051 inter-

ventions et sauvé 589 estivants d'une noyade certaine dont 358 enfants alors que 233 personnes ont été soignées sur place, a-t-on ajouté tout en ajoutant que 109 autres personnes ont été transférées vers les centres de santé. En outre, le même dispositif a déploré, la mort par noyade de 17 personnes dans des zones et des plages interdites à la baignade, comme la plage de Matarba qui a enregistré 4 décès, celle de Sidi Medjedoub et S'tidia ouest qui ont enregistré 2 décès pour cha-

cune d'entre elles. Ces plages non autorisées ont enregistré 6 décès par noyade pour la seule journée du 28 août dernier. Toutefois, la protection civile n'a enregistré aucun décès par noyade au niveau des plages surveillées, depuis l'ouverture de la saison estivale de cette année, aussi bien durant les heures de surveillance qu'en dehors de cette tranche horaire. Aucun accident de véhicules aquatiques (Jet-ski) n'a été également enregistré, précise-t-on de même source.

## ADE DE CHLEF

### Accord avec 11 micro-entreprises pour la réparation des fuites d'eau



L'Algérienne des eaux (ADE) de Chlef a signé des accords avec 11 micro-entreprises, créées dans le cadre du dispositif de l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ) pour la réparation des fuites d'eau et le montage des compteurs, dans les communes gérées par ses équipes, a-t-on appris, dimanche, auprès des services de la structure.

Selon le chargé de la communication auprès de l'unité ADE de Chlef, Miloud Baghdoud, il s'agit de la signature, le weekend passé, d'un accord avec 11 micro-entreprises spécialisées en plomberie sanitaire, qui bénéficieront de projets, pour la prise en charge des fuites d'eau, des raccordements individuels, du montage des compteurs des nouveaux abonnés, et le remplacement des anciens (compteurs), à travers les communes gérées par cette unité, est-il signalé de même source. L'accord stipule que chaque daïra concernée sera prise en charge par deux micro-entreprises, au moment où l'ADE se chargera de fournir tous les équipements nécessaires, dont les compteurs et les conduites d'eau.

Cette initiative est inscrite au titre de la convention signée entre le ministère des Ressources en Eau et le ministère délégué chargé de la micro-entreprise. L'accord vise à soutenir les efforts du secteur en matière d'amélioration de ce service public (alimentation en eau potable), à travers l'implication de plus de 300 micro-entreprises du pays, dans cet objectif. Les responsables de l'annexe ANSEJ de Chlef se sont félicités de cette opération, s'inscrivant, ont-ils dit, dans le cadre de l'accompagnement à distance des micro-entreprises, la garantie de leur pérennité et l'incitation des jeunes à l'entrepreneuriat. L'ADE de Chlef gère l'AEP à travers 32 communes sur les 35 que compte la wilaya, dont 17 communes dans leur totalité, et 15 sièges des communes restantes.

## BLIDA

### Une centaine de faisans ordinaires pour l'élevage et la reproduction

La Fédération des chasseurs de la wilaya de Blida a acquis une centaine de faisans ordinaires pour l'élevage et la reproduction, en vue de procéder ultérieurement à leur lâchage sur les monts de l'Atlas Blideen, a-t-on appris auprès de la conservatrice locale des forêts, Dalila Benani. "Une centaine de faisans ordinaires ont été placés sur les hauteurs des monts d'Ouled Slama, en vue de leur élevage et reproduction, dans le but de procéder, plus tard, au

lâchage des jeunes oiseaux sur les monts de l'Atlas Blideen", a indiqué, à l'APS, Mme Benani. L'opération est inscrite, a-t-elle ajouté, dans "un cadre expérimental visant la préparation de proies pour la chasse, qui seront lâchées en pleine nature, et partant répondre aux besoins des chasseurs, à l'ouverture de la saison de chasse, interdite depuis 1992", est-il signalé de même source. Cette action a pour objectif de contribuer à la subsistance des oiseaux dans la nature, a

précisé la même responsable. "Une fois reproduits, ces oiseaux seront lâchés dans différents sites, destinés à la chasse, en cas d'ouverture de la saison, dans un but d'éviter l'extinction des espèces animales, et d'organiser la ressource faunistique", a souligné Mme Benani, relevant qu'il s'agit de la 2ème initiative du genre, suite à un premier lâcher de perdrix, a-t-elle fait savoir. La responsable a fait part, en outre, d'opérations régulières réalisées, par ses services, en vue du recensement des espèces animales,

dont les oiseaux, présents sur le territoire de la conservation locale des forêts, en vue du dénombrement de chaque espèce et leur préservation. "L'élevage de ces oiseaux, visant à la promotion des activités liées à la ressource faunistique, se fait sous la direction de la conservation des forêts, et l'administration en charge de la chasse, avec un contrôle et un suivi de toutes les conditions du déroulement de l'opération, avant leur lâcher au sein des forêts", a expliqué Mme Benani.





MANCHESTER CITY

# Riyad Mahrez testé positif au Covid-19

**M**anchester City a annoncé lundi que la star de la sélection algérienne de football, Riyad Mahrez, et son coéquipier français Aymeric Laporte, ont été testés positifs au Covid-19 et sont placés en isolement, conformément

au protocole gouvernemental et à celui de la Premier League anglaise. "Aucun des deux ne montre de symptômes. Tout le monde au club souhaite à Riyad et Aymeric une guérison rapide avant leur retour à l'entraînement et la nouvelle saison",

a écrit le club dans un communiqué. De son côté, Mahrez a remercié les supporters qui lui ont envoyé des messages de soutien sur Twitter "Je vais bien. Soyez tous prudents et prenez soins de vous", a-t-il écrit sur son compte officiel.

Il s'agit du troisième international algérien touché par ce virus, après l'attaquant de Montpellier (Ligue 1 française) Andy Delort et le milieu de terrain du FC Nantes, Mehdi Abeid, contaminés le mois d'août passé.

Brèves

US OPEN

La Japonaise Osaka se qualifie pour les quarts de finale

Naomi Osaka, 9e mondiale, s'est qualifiée pour les quarts de finale de l'US Open en battant l'Estonienne Anett Kontaveit (21e) 6-3, 6-4, dimanche en session nocturne à New York. La Japonaise, qui a joué avec un bandage à la cuisse gauche, celle-là même qui a souffert d'une elongation l'ayant empêchée de disputer la finale du tournoi de Cincinnati huit jours plus tôt, a été plus solide que son adversaire. Elle n'a même pas eu à défendre une balle de break contre elle et en a converti deux qui ont suffi à lui assurer un succès en deux sets. Osaka, qui est entré sur le court Arthur Ashe avec un masque portant le nom de Trayvor Martin, un Afro-Américain de 17 ans tué par balle en 2012 à Sanford, en Floride, rencontrera l'Américaine Shelby Rogers au prochain tour.

R.S

MERCATO ESTIVAL

Kanté bradé par Chelsea !

P lombés par la crise provoquée par le coronavirus, les cadors européens se montrent pour le moins raisonnables depuis le début du mercato estival. Une exception notable est néanmoins à signaler, celle de Chelsea. Si les Blues ont flairé deux bonnes affaires en attirant Thiago Silva et Malang Sarr, tous les deux en fin de contrat, le club londonien a par ailleurs frappé très fort en recrutant Hakim Ziyech, Timo Werner, Ben Chilwell et Kai Havertz. Au total, Chelsea a en effet déboursé pas moins de 223 millions d'euros pour attirer ces quatre joueurs parmi les plus convoités du marché. Un recrutement spectaculaire qui n'est donc pas sans conséquence sur les comptes des pensionnaires de Stamford Bridge. Et si l'Atlético Madrid a dû déboursé quelque 56 millions d'euros pour lever l'option d'achat dont était assorti le prêt d'Alvaro Morata, les Blues doivent désormais vendre plusieurs de leurs joueurs pour financer cette campagne de recrutement très ambitieuse.

L'Inter est sur les rangs

La richesse de l'effectif londonien, avec près d'une cinquantaine de joueurs sous contrat, plaide certes en faveur des Blues, qui cherchent ainsi à se séparer de Tiémoué Bakayoko. Danny Drinkwater ou Victor Moses, tout juste de retour de prêt, ou de Michy Batshuayi ou Marcos Alonso, devenus insurmontables. Mais certains cadres pourraient également être amenés à quitter Chelsea. C'est notamment le cas de N'Golo Kanté. Rare satisfaction tricolore avec les Blues, samedi, l'ancien Caennais n'est plus jugé intransférable par ses dirigeants. Et à en croire la Gazzetta dello Sport, les Londoniens pourraient ne pas se montrer très gourmands puisque 50 millions d'euros devraient suffire pour arracher le natif de Paris, dont la valeur est encore estimée à 80 M€ par Transfermarkt et pour lequel les Blues réclamaient 100 M€ l'été dernier. Une aubaine dont pourrait profiter l'Inter Milan, qui a fait du Français l'une des priorités de son recrutement estival. Mais à l'inverse de Chelsea, les Milanais entendent vendre avant de recruter. Deux joueurs sont concernés, Milan Skriniar et Marcelo Brozovic, annoncés tous les deux sur les tablettes du PSG. Un club de la capitale qui pourrait d'ailleurs ajouter le Français sur sa shopping-list...

R.S



LIGUE DES NATIONS

Ansu Fati devient le plus jeune buteur de l'histoire de l'Espagne

Le jeune attaquant international du FC Barcelone Ansu Fati est devenu dimanche, à 17 ans et 311 jours, le plus jeune buteur de l'histoire de l'équipe nationale espagnole, en marquant le but du 3-0 contre l'Ukraine pour la 2e journée de la Ligue des Nations.

La jeune pépite Ansu Fati a battu le record de précocité d'Errazquin, qui avait inscrit un triplé pour son premier match avec la Roja contre la Suisse à Berne à 18 ans et 344 jours... le 1er juin 1925, soit il y a presque un siècle! Fati a marqué le but du 3-0 d'une frappe enroulée du droit depuis l'extérieur de la surface, après avoir provoqué le penalty du 1-0 (transformé par Sergio Ramos, 3e) et tenté un retourné acrobatique contré par un joueur ukrainien (26e). Jeudi déjà, Fati est entré dans l'histoire de la sélection espagnole en étant le deuxième plus jeune joueur à entrer en jeu lors d'un match de l'équipe nationale espagnole depuis Angel Zubieta, qui était entré en jeu à 17 ans et 284 jours le 26 avril 1936 contre la Tchécoslovaquie (défaite espagnole 1-0). Né en Guinée-Bissau et arrivé sur le sol espagnol à l'âge de sept ans, Ansu Fati a obtenu la nationalité espagnole en septembre 2019,



puis a disputé trois matches avec l'équipe des moins de 21 ans espagnols. Ansu Fati, qui a compilé 8 buts en 33 matches toutes compétitions confondues cette saison au Barça, a ensuite été convoqué pour la première fois avec l'équipe

d'Espagne A le 20 août dernier. Il a disputé son premier match avec la Roja jeudi en Allemagne, pour la 1re journée de Ligue des Nations 2020-2021. L'attaquant détient déjà plusieurs records de précocité: le 31 août

2019, il était déjà devenu le plus jeune buteur du Barça en Liga, à 16 ans 10 mois et 4 jours. Puis le 10 décembre, le plus jeune buteur de l'histoire de la Ligue des champions contre l'Inter Milan (2-1).

R.S

LIGUE DES NATIONS

Les Tchèques annonce une équipe de 21 débutants contre l'Ecosse

La République tchèque, touchée par le coronavirus, a annoncé dimanche une équipe comprenant 21 joueurs sans expérience internationale pour le match de Ligue des nations contre l'Ecosse, un temps annulé, mais finalement maintenu. Les Tchèques ont dû recomposer complètement leur équipe et leur staff technique après que deux membres de l'encadrement ont été testés positifs au Covid-19

plus tôt cette semaine. "Nous ne pouvons être sûrs de rien, mais les joueurs qui joueront demain sont les plus déterminés à se battre pour le résultat", a déclaré l'entraîneur suppléant David Holoubek aux reporters. "Même si l'Ecosse est probablement favorite, nous ne donnerons rien gratuitement", a ajouté le technicien, qui est normalement en charge de l'équipe des moins de 18 ans de la République tchèque. Le défenseur Roman

Hubnik et l'attaquant Stanislav Tecl sont les seuls joueurs ayant une expérience internationale dans la nouvelle équipe composée uniquement de joueurs évoluant dans le pays. Holoubek a déclaré que les entraîneurs avaient mis cinq heures pour constituer l'équipe qui affrontera l'Ecosse à Olomouc, avec comme capitaine le vétérinaire Hubnik, 36 ans, et comprenant cinq joueurs de 20 ans ou moins. Dans leur match d'ouverture de la

Ligue B (2e division de la Ligue des nations) vendredi, les Tchèques sont allés battre la Slovaquie 3-1. Ensuite, la Fédération tchèque de foot (FAČR) avait annoncé l'annulation de la rencontre de la 2e journée contre l'Ecosse par crainte d'une propagation du coronavirus. Mais l'UEFA avait ensuite confirmé que le match aurait bien lieu comme prévu à Olomouc.

R.S

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

Les JO de Tokyo vont se tenir "avec ou sans" le Covid-19

Le vice-président du Comité international olympique (CIO) John Coates, a annoncé hier que les Jeux olympiques de Tokyo, reportés à 2021, se dérouleront l'an prochain, indépendamment de la pandémie de coronavirus. Le président du comité de coordination du CIO pour les JO-2020, a affirmé à la presse que les Jeux de Tokyo auront lieu "avec ou sans" coronavirus et "débuteront le 23 juillet de l'année prochaine". "Ce seront les Jeux qui auront vaincu le Covid, la lumière au bout du tunnel", a-t-il affirmé. Le thème de ces Jeux sera celui "de la reconstruction après les ravages causés par le tsunami", a décalé M. Co-

ates, faisant référence au tremblement de terre et au tsunami qui avaient dévasté le nord-est du Japon en 2011. Les JO n'ont été jusqu'ici annulés qu'en période de guerre. Ils devaient initialement être inaugurés le 24 juillet, mais les organisateurs ont pris en mars la décision historique de les reporter à l'été 2021, alors que le Covid-19 progressait dans le monde entier. Les autorités japonaises ont clairement indiqué qu'elles ne souhaitaient pas que les Jeux soient reportés une seconde fois. Les frontières du Japon demeurent actuellement largement fermées aux étrangers, et beaucoup d'experts doutent que la pandémie

soit sous contrôle d'ici l'été prochain. Selon plusieurs sondages récents, une nette majorité de Japonais souhaitent un nouveau report des JO ou leur annulation en raison du coronavirus. M. Coates a souligné que le gouvernement japonais "n'a pas du tout renoncé" à la suite de ce report, malgré la "tâche monumentale" que constitue ce décalage d'un an. "Avant le Covid, (le président du CIO) Thomas Bach avait déclaré que c'était les Jeux les mieux préparés que nous ayons jamais vus, les sites étaient presque tous terminés, ils sont maintenant terminés, le village est incroyable, (...) tout va bien", a-t-il souligné.

R.S

LICENCE DE CLUB PROFESSIONNEL (LIGUE 1 SAISON 2020/2021)

# La FAF arrête le calendrier de dépôt des dossiers

La Direction de contrôle de gestion et des finances des clubs professionnels (DCGF) de la Fédération algérienne de football a arrêté le calendrier de dépôt des dossiers pour la licence de club professionnel, a indiqué l'instance sur son site officiel.



L'opération débutera le jeudi 1er octobre avec le passage de cinq clubs, MCA, NAHD, USMA, CRB et Paradou et s'étalera jusqu'au mardi 6 octobre. La DCGF rappelle que, sur décision du Bureau fédéral, l'octroi de la LCP est subordonné à deux préalables : la signature par la SSPA de la convention tripartite (SSPA/ Cabinet d'expertise/DCGF) de mise à niveau du management des clubs de

LI ainsi que la constitution et dépôt à la DCGF du dossier comportant 19 documents dont la liste a été déjà communiquée à maintes reprises.

Calendrier de dépôt des dossiers pour la licence de club professionnel :

-Jeudi 1er octobre : MC Alger, NA Hussein-dey, USM Alger (10h-12), CR Belouizdad, Paradou AC (13h00-15h00)

-Dimanche 4 octobre : ASO Chlef, ES Sétif, JSKabylie (10h00-12h00), O Médéa, AS Ain M'vila (13h00, 15h00)

-Lundi 5 octobre : JSM Skikda, NC Magra, US Biskra (10h00-12h00), CA Bordj Bou Arreridj, CS Constantine (13h00-15h00)

-Mardi 6 octobre : MC Oran, USM Bel Abbes, WA Tlemcen (10h00-12h00), JS Saoura, RC Relizane (13h00-15h00).

R.S

## COMPÉTITION CONTINENTALE

### La JSK attentive aux décisions du BF de la FAF

Des informations faisant état du recours mardi par le bureau fédéral (BF) de la Fédération algérienne de football (FAF), au tirage au sort pour désigner le 4ème représentant de l'Algérie en compétitions continentales, ont fait réagir les dirigeants du club, lors d'un point de presse dimanche dans la soirée à Tizi-Ouzou. Les responsables du club de Ligue 1, qui ont décidé de "prendre les devants pour informer l'opinion publique" qualifiant d'"aberration" ce procédé et dénonçant "un acharnement contre le club" privé, selon eux, d'une participation qui lui revient de droit,

après la suspension de la compétition de la coupe d'Algérie pour cause de la crise sanitaire de Covid-19. "Nous ne comprenons pas cet acharnement contre le club, et nous nous étonnons de cette décision hative d'écarter la JSK de la coupe de la Confédération africaine de football (CAF)" a indiqué Mouloud Iboud qui a rappelé que lors de la saison 1992-1993, où la compétition a été, également, suspendue, la FAF avait pris la décision unilatérale de désigner la JSK. "Je ne vois pas pourquoi on nous a écarté en maintenant cette histoire de tirage au sort et pourquoi la

FAF ne recourt pas à la même procédure de désignation" s'est interrogé l'ancienne vedette du Jumbo-jet qui souligne que "les dirigeants et les supporters du club sont très attentifs aux décisions qui seront prises". Pour sa part, Me Omar Meftah, l'un des avocats du club, a évoqué un vice de forme caractérisant cette décision basée, selon lui, sur l'article 82 des statuts et règlements de la FAF. Un article, s'est-il étonné, "qui n'existe pas dans les statuts en langue arabe qui est la langue officielle de la fédération. Ce qui rend cette décision "juridiquement nulle et non avenue"

selon lui. Il a, également, estimé "caduque et incompréhensive" la décision du BF d'octroyer le championnat à un club, de désigner les tenants des 2ème et 3ème places tout en faisant l'impasse sur la 4ème place, en recourant au tirage au sort. La JSK revendique sa désignation comme 4ème représentant après la désignation du CR Belouizdad, du MC Alger et de l'ES Sétif pour participer à la ligue des champions africaine pour les deux premiers et la coupe de la Confédération africaine de football (CAF) pour le troisième.

R.S

## Brèves

FOOT/ COUPE D'ALGÉRIE 2020

### Le second représentant en Coupe de la CAF connu aujourd'hui

L'édition 2019-2020 de la Coupe d'Algérie de football, suspendue en mars dernier en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a été annulée, en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a appris l'APS dimanche auprès de la fédération algérienne (FAF). "Au cours d'une réunion tenue dimanche avec les clubs encore en lice, nous avons décidé d'annuler l'actuelle édition de la Coupe d'Algérie, en attendant que cette décision ne soit validée mardi lors de la réunion du Bureau fédéral.", a indiqué à l'APS Larbi Oumamar, membre du Bureau fédéral. L'épreuve populaire avait été suspendue en mars dernier, en raison de la pandémie de Covid-19, au terme des quarts de finale (aller) disputés les 10 et 11 mars. Les équipes qui étaient engagées sont l'ES Sétif, le CABB Arreridj, le WA Boufarik, l'US Biskra, le Paradou AC, l'USM Bel-Abbès, l'ASM Oran, et l'A Boussaâda. "Concernant le second représentant algérien en Coupe de la Confédération, dont la participation revenait d'habitude au détenteur de la Coupe d'Algérie, il sera désigné ce mardi au cours de la réunion du BF. Je tiens à préciser que les clubs amateurs, à savoir l'ASM Oran, l'A Boussaâda et le WA Boufarik, sont exclus de cette désignation. Aucun tirage au sort n'est envisagé pour désigner l'équipe participante.", a-t-il expliqué. L'ES Sétif, grâce à la 3e décrochée au classement final de la saison 2019-2020, prendra part à la prochaine édition de la Coupe de la Confédération.

R.S

## LIGUE 1/ TRANSFERT

### Le gardien Moussaoui signe pour trois ans au CR Belouizdad

Le gardien du Paradou AC, Taoufik Moussaoui, s'est engagé pour trois ans avec le CR Belouizdad, a annoncé hier le champion d'Algérie de Ligue 1 sur sa page officielle de Facebook. Un peu plus tôt, la direction du Paradou AC a annoncé le départ de son gardien de but de 29 ans après cinq ans de service, via un communiqué sur son compte Instagram.

Une arrivée visant à intensifier la concurrence au poste de gardien de but au CRB pour le titulaire au poste, Merbah Gaya. Moussaoui est la quatrième recrue estivale du CR Belouizdad. Pour rappel, le club algérois avait recruté trois joueurs, Zakaria Draoui (26 ans) qui signe son retour chez le champion d'Algérie, deux années après l'avoir quitté, le défenseur international du Club Africain (Ligue 1/ Tunisie) Mokhtar Belkhiar (28 ans), qui s'est engagé pour trois saisons. Il a également recruté l'ancien international espoir belge Maecky Ngombo. En revanche, le CR Belouizdad a libéré cinq éléments de l'équipe première dont deux anciens internationaux.

Outre le jeune Noufel Ould Hamou, 21 ans, dont le contrat a été résilié à l'amiable la semaine dernière, la direction du CRB va devoir négocier avec quatre joueurs qui sont toujours sous contrat. Il s'agit d'Ahmed Gasmis, 35 ans (2021), Toufik Zerrara, 34 ans (2022), Mohamed Khoutir Ziti, 30 ans (2021) et Islam Bendif 28 ans (2021).

R.S

## LA REPRISE DES COMPÉTITIONS EN AFRIQUE

### Réunion du Comité exécutif de la CAF le 10 septembre

Plusieurs sujets importants liés à la situation footballistique sur le continent ainsi que l'organisation de l'Assemblée générale ordinaire de la CAF, fixée en décembre prochain, seront à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif de la Confédération africaine de football, prévue le jeudi 10 septembre, a indiqué l'instance sur son site officiel. En prévision de cette importante

réunion, le président de la CAF, Ahmad Ahmad, a rejoint dimanche Le Caire, la capitale égyptienne, pour l'actualisation des plans d'activités de l'organisation suite à la pandémie de coronavirus. A son arrivée, il a rencontré Hany Abo Rida, membre du Comité Exécutif de la CAF, Abdelmoumoum Bah, Secrétaire Général par intérim de la CAF ainsi qu'Abdullah Moustapha, directeur

de cabinet du président de la CAF. Depuis l'apparition du coronavirus sur le sol africain, le football est en souffrance et toutes les compétitions ont été contraintes à l'arrêt. Le 6e Championnat d'Afrique des nations CHAN-2021 est reporté tandis que les compétitions interclubs et les éliminatoires de la CAN-2021 sont suspendues.

R.S

Brèves

SOUDAN

**Signature définitive le 2 octobre de l'accord de paix**

La "signature définitive" de l'accord de paix entre le gouvernement soudanais et plusieurs groupes rebelles, paraphé fin août, est prévue le 2 octobre à Juba au Soudan du Sud, a annoncé le chef des médiateurs.

"Le chef des médiateurs et conseiller du président du Soudan du Sud pour les affaires de sécurité Tutkev Gatluak a annoncé que la signature définitive de l'accord de paix entre les parties soudanaises aura lieu le 2 octobre prochain dans la capitale Juba", a indiqué l'agence de presse soudanaise SUNA.

Les autorités soudanaises de transition et plusieurs chefs du Front révolutionnaire de libération (FRS), rassemblant des groupes rebelles, ont paraphé le 31 août un accord de paix historique visant à mettre fin à près de deux décennies de conflit qui ont fait des centaines de milliers de morts, en particulier au Darfour (ouest).

Prévoyant le démantèlement de ces mouvements armés et leur intégration dans les forces régulières soudanaises, le texte aborde des questions aussi variées que la sécurité, la propriété foncière, la justice transitionnelle, les réparations et compensations, le développement du secteur nomade et pastoral, le partage des richesses et du pouvoir, ainsi que le retour des réfugiés et des déplacés.

BIÉLORUSSIE

**L'opposition prête à dialoguer avec les autorités russes**

La dirigeante de l'opposition biélorusse, Svetlana Tikhonovskaïa, a déclaré qu'elle était prête à communiquer avec la Russie et que ses partisans étaient "ouverts au dialogue", rapportent dimanche des médias russes.

Svetlana Tikhonovskaïa, candidate de l'opposition à la présidentielle de Biélorussie qui s'est tenue le 9 août dernier, citée par l'Agence Sputnik, a précisé que "les autorités russes n'avaient pas essayé de la joindre, mais qu'elle était ouverte au dialogue".

"Nous sommes ouverts au dialogue avec les représentants de tous les pays.

Cela étant, si nous recevons un appel de la part de la Russie, nous parlerons, bien entendu", a-t-elle indiqué, répondant à des questions sur YouTube.

"Pour nous, ce qui se passe actuellement en Biélorussie est notre problème intérieur et c'est à nous de le régler. Mais si les dirigeants d'autres pays estiment nécessaire de nous soutenir, d'appeler, de nous rencontrer pour exprimer leur solidarité avec le peuple biélorusse ou peut-être pour faire connaître un avis sur le sujet, nous sommes toujours prêts au dialogue", a-t-elle poursuivi.

Le porte-parole du Président russe, Dmitri Peskov, avait déjà déclaré que le Kremlin ne possédait pas de canaux de communication et ne menait pas de négociations avec l'opposition biélorusse.

INDONÉSIE

**Près de 300 réfugiés rohingyas débarquent**



Près de 300 réfugiés rohingyas ont débarqué sur les côtes indonésiennes lundi matin, ont indiqué les autorités locales, soit l'une des arrivées les plus importantes dans l'archipel depuis plusieurs années de membres de cette minorité musulmane persécutée en Birmanie. Le groupe de migrants, qui comprend une dizaine d'enfants, a été vu en mer par des habitants qui l'ont aidé à débarquer sur la

côte nord de l'île de Sumatra, près de la ville de Lhokseumawe, selon Munir Cut Ali, chef du village de Ujong Blang.

"Nous avons vu un bateau arriver vers la côte à Ujong Blang et nous les avons aidé à débarquer en sécurité", a indiqué le responsable cité par l'agence AFP.

Parmi ce groupe de 102 hommes, 181 femmes et 14 enfants, un homme était malade et a été transféré dans un hôpital, a pré-

cisé le responsable de l'armée, Roni Mahendra.

Les réfugiés vont subir des tests pour vérifier s'ils sont porteurs du coronavirus, a-t-il ajouté. "Ensuite le gouvernement local cherchera un endroit adéquat pour les héberger".

Ce débarquement est l'arrivée la plus importante d'un groupe de Rohingyas en Indonésie depuis 2015, selon les sources locales.

BURKINA/ PRÉSIDENTIELLE

**Un ex-Premier ministre de Compaoré investi par le parti Agir ensemble**

Kadré Désiré Ouédraogo, ancien Premier Ministre (1996-2000) de l'ex-président Blaise Compaoré a été investi dimanche candidat à la présidentielle par son parti Agir ensemble pour le Burkina Faso, ont indiqué les médias.

"Le congrès ordinaire a désigné M. Kadré Désiré Ouédraogo (66 ans) comme candidat aux élections du 22 novembre", a déclaré le président du mouvement Boubacar Diallo devant plusieurs milliers de militants au Palais de la culture de Bobo Dioulasso (sud-ouest), deuxième ville du pays.

"J'accepte d'être votre candidat à l'élection présidentielle. Je le fais avec une profonde humilité en ayant clairement conscience de l'immensité de la tâche à accomplir", a lancé M. Ouédraogo,

ancien président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (2012-2016). "Le Burkina Faso est aujourd'hui méconnaissable: l'insécurité est persistante, la haine vivace dans certains esprits, la corruption galopante et l'inégalité flagrante entre Burkinabé", a encore affirmé M. Ouédraogo. Ses partisans évoquent régulièrement l'ère de Blaise Compaoré, désormais idéalisée malgré l'insurrection populaire qui l'a renversé en 2014 après 27 ans au pouvoir.

Ancien premier ministre de Blaise Compaoré, M. Ouédraogo occupait aussi le poste de Ministre de l'Economie et des Finances. De 2001 à 2011 il a été ambassadeur du Burkina Faso auprès de l'Union Européenne, avant d'être porté à la tête de la commission de la Cédéao.

TURQUIE

**Le président Erdogan reçoit Fayed al-Serraj**

Le président turc Recep Tayyip Erdogan a reçu dimanche à Istanbul à huis-clos Fayed al-Serraj, le chef du gouvernement libyen reconnu par l'ONU. M. Erdogan a reçu en privé le Premier ministre du Gouvernement d'union nationale (GNA) au palais Vahdettin, a annoncé la présidence turque sur son site internet, sans cependant donner plus de détails.

Une photo publiée sur le site a montré MM. Erdogan et al-Serraj posant devant les caméras au palais Vahdettin, mais aucune déclaration n'a été publiée après la réunion.

La Libye est déchirée par une guerre civile entre le GNA basé à Tripoli et l'Armée nationale libyenne et ses alliés, basés dans l'est du pays.

IRAK

**Trois roquette ciblent l'aéroport de Bagdad**

L'aéroport de Bagdad a été la cible de trois roquettes Katioucha dimanche soir, qui ont endommagé quatre véhicules, a annoncé le service de presse du Commandement des opérations conjointes (JOC) d'Irak dans un communiqué.

L'attaque a eu lieu dans la soirée, lorsque des roquettes tirées depuis la zone d'Abou Gharib, à l'ouest du centre-ville de Bagdad, ont atterri sur l'aéroport, indique le communiqué. Une des roquettes a touché un parking, endommageant quatre voitures civiles, selon

le JOC. Aucun groupe n'a encore revendiqué l'attaque, mais l'aéroport de Bagdad, l'ambassade américaine dans la Zone verte et les bases militaires abritant des troupes américaines en Irak sont souvent la cible d'attaques au mortier et à la roquette.

TUNISIE

# Sept arrestations après l'attaque contre des gendarmes à Sousse



Les autorités tunisiennes ont annoncé hier avoir arrêté sept personnes dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat la veille d'un membre de la Garde nationale lors d'une attaque "terroriste".

Tôt dimanche matin, des hommes en voiture ont heurté des agents de la Garde nationale près de la station balnéaire de Port Kantaoui, dans la ville touristique de Sousse, puis les ont attaqués au couteau, tuant l'un d'eux et blessant grièvement l'autre. Ce dernier est "dans un état stable", a indiqué à l'AFP le porte-parole du ministère de l'Intérieur Khaled Hayouni. Trois assaillants, rapidement

poursuivis, ont été tués dimanche matin dans la même zone. Depuis dimanche, "43 personnes ont été interrogées et 7 d'entre elles arrêtées", a indiqué lundi le porte-parole de la Garde nationale, Houcem Eddine Jebabli, interrogé par la radio Shems. Parmi les interpellés, "l'épouse d'un des assaillants, qui a qualifié son époux de "martyr" lors de l'interrogatoire", ainsi que deux frères d'un assaillant et une personne

soupçonnée de les avoir recrutés pour mener l'opération, a-t-il précisé. Les assaillants étaient deux jumeaux et un homme originaire de Siliana, région marginalisée du nord-ouest de la Tunisie, a-t-il détaillé, sans confirmer ni infirmer l'existence d'un quatrième assaillant. Ils n'étaient pas connus des autorités tunisiennes, mais les jumeaux étaient en contact via Facebook avec des "pages étran-

gères ayant trait à des attaques à l'explosif et à main armée", selon M. Jebabli. Cette nouvelle attaque contre les forces de l'ordre, dans la ville où avait eu lieu une des attaques jihadistes meurtrières ayant secoué le pays en 2015, s'est déroulée trois jours après l'entrée en fonctions d'un nouveau gouvernement, après de forts tiraillements politiques.

AFP

## Brèves

### PALESTINE

#### Haniyeh appelle à "un gouvernement d'union" pour mettre fin aux divisions

Le chef du bureau politique du mouvement de résistance (Hamas), Ismail Haniyeh, a appelé à la formation d'un "gouvernement d'union" nationale pour mettre fin aux divisions entre Palestiniens. M. Haniyeh a déclaré à des médias palestiniens qu'un gouvernement d'union nationale en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza pourrait entreprendre "trois missions qui permettraient de mettre fin aux divisions palestiniennes". Le responsable a expliqué que les missions du gouvernement seront "d'unifier les institutions de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza et de préparer la tenue d'élections législatives et présidentielles, ainsi que les élections du Conseil national", qui fait office de parlement de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il a ajouté que la troisième mission du gouvernement d'union sera liée à "la fin du blocus israélien imposé à la Bande de Gaza et à la confrontation avec l'occupation et ses plans en Cisjordanie occupée".

"Je pense que c'est facile de former un gouvernement d'union parce que nous avons de nombreux accords qui ont été discutés sur cette question", a-t-il souligné. Le dirigeant du Hamas a indiqué qu'"un comité chargé de trouver un moyen de mettre fin aux divisions avait été créé à l'issue de la réunion des dirigeants des factions palestiniennes", qui s'est tenue simultanément à Ramallah et à Beyrouth, jeudi.

Lors de cette réunion, le Président palestinien, Mahmoud Abbas, a appelé à "un dialogue national global", invitant les mouvements du Fatah et du Hamas en particulier à approuver les mécanismes pour mettre fin à la division afin d'atteindre les objectifs et les aspirations du peuple Palestinien.

R.I

### MAROC

## Des eurodéputés appellent le gouvernement à libérer les prisonniers du Hirak du Rif

Une vingtaine d'eurodéputés ont réitéré leur "inquiétude" quant à la situation des prisonniers politiques du Hirak du Rif au Maroc, appelant le gouvernement à les libérer conformément aux recommandations faites par le Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme et aux appels répétés de l'Organisation pour la liberté et les droits de l'Homme.

Dans une lettre adressée au chef du gouvernement marocain, Saadeddine El Othmani, les eurodéputés ont ainsi rappelé que "beaucoup" de détenus du Hirak "restent dans des prisons fermées et densément surpeuplées où ils sont

exposés à un risque aigu de contamination, n'ayant généralement pas accès à des soins de santé adéquats". "L'état physique de plusieurs prisonniers du Hirak du Rif est gravement affaibli par des grèves de la faim intermittentes. Nous restons particulièrement préoccupés par la situation de Nabil Ahamjik et Nasser Zefzafi, détenus en isolement et en grève de la faim depuis le 14 août, Mohamed Haki, Bikal Ahabad et Zakaria Adahchour, qui sont également en grève de la faim, Achraf Moudid, dont la situation de santé est compliquée par une tentative de suicide récente", s'inquiètent les eurodéputés.

La lettre appelle le gouvernement El Othmani à "donner la priorité aux considérations humanitaires et libérer tous les prisonniers politiques du Hirak, conformément aux recommandations faites par le Haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme et aux appels répétés de l'Organisation pour la liberté et les droits de l'Homme". Il exhorte aussi à "garantir la sécurité, l'intégrité physique et le bien-être psychologique des prisonniers de Hirak du Rif en leur assurant leur accès immédiat à des soins médicaux adéquats".

R.I

### MALI

## La Cédéao plaide pour un retour "rapide" des institutions démocratiques

La Communauté économique des Etats ouest-africains (Cédéao) a plaidé pour un retour "rapide" de toutes les institutions démocratiques au Mali, a affirmé hier le président nigérien Mahamadou Issoufou lors de l'ouverture d'un sommet de la Cédéao à Niamey. "Il est du devoir de notre communauté d'assister les Maliens en vue d'un rétablissement rapide de toutes les institutions démocratiques", a déclaré M. Issoufou, également

président en exercice de la Cédéao, soulignant que les militaires doivent "nous aider à aider le Mali". "D'autres partenaires stratégiques du peuple Malien fondent le même espoir", a-t-il insisté. Le président nigérien a rappelé que la Cédéao avait demandé aux militaires mutins, après le changement inconstitutionnel ayant abouti à la démission forcée du président Ibrahim Bou-bacar Keïta, le lancement

immédiat d'une "transition civile" et des élections d'ici 12 mois, en échange d'une levée progressive des sanctions. Le 28 août, lors d'un sommet extraordinaire de la Cédéao sur le Mali, le président Issoufou avait indiqué que les sanctions seraient "levées progressivement en fonction de la mise en oeuvre" des mesures permettant un retour des civils. Les sanctions (fermeture des frontières, embargo sur les échanges financiers et com-

merciaux) sont toujours en vigueur. "Nous voulons aider le peuple frère du Mali, et non l'asphyxier", a expliqué lundi un responsable de l'instance dirigeante de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest à propos de l'état d'esprit de la Cédéao sur le dossier malien avant ce sommet. Selon plusieurs médias, l'ex-Président Keïta, a quitté samedi soir Bamako pour des soins aux Emirats arabes unis.

R.I

### YÉMEN

## Plus de 20 morts dans des affrontements dans le Nord

Plus de 20 personnes ont été tuées dimanche soir dans des affrontements à Al-Jawf, une province du Nord du Yémen, alors que les troupes gouvernementales tentaient de reprendre au mouvement Ansarallah dit Houthis des positions qu'ils ont conquises il y a des mois. Les forces du gouvernement, reconnu par la communauté internationale, et les Houthis sont en guerre depuis 2014.

Les Houthis avaient alors pris le contrôle d'une grande partie du Nord et de l'Ouest du pays, y compris la capitale Sanaa. Selon une source militaire gouvernementale, 16 Houthis et huit loyalistes ont été tués lors de ces affrontements qui ont eu lieu dimanche soir.

Les troupes gouvernementales ont capturé plus de 40 Houthis, a indiqué cette source citée par l'AFP. Dans le même temps, les Houthis ont avancé dans le gouvernorat voisin de Marib, en particulier dans le district de Mahliya, après de violents combats qui ont également fait des victimes, selon la même source, qui n'a pas donné plus de détails. Les Houthis ont pris le contrôle de la capitale d'Al-Jawf plus tôt cette année, une avancée stratégique qui signifie qu'ils menacent désormais la province pétrolière de Marib. Les forces du gouvernement sont appuyées depuis 2015 par une coalition militaire menée par l'Arabie saoudite.

R.I

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA D'ALGER**  
**CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ZERALDA**  
**COMMUNE DE SOUIDANIA**  
**NIF APC : 41000200001608501054**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert N° 01/2020 paru dans le BOMOP et la presse nationale à partir du 08/02/2020, relatif au **Réhabilitation de deux aires de jeux à la cité des 450 logements** que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres élaborée conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné le résultat suivant :

Projets	Entreprises	Montant de l'offre	Montant corrigé	Délai	NIF entreprise	OBS
<b>Réhabilitation de deux aires de jeux à la cité des 450 logements</b>	<b>ETB GTPH HADJI MOURAD</b>	<b>10.510.080.00</b>	<b>/</b>	<b>mois</b>	<b>182281600514158</b>	<b>Offre retenue moins disante</b>

Les Soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les 10 jours à compter de la 1ere publication du présent avis dans la presse et le BOMOP auprès de l'autorité compétente (commission des marchés de L'APC DE SOUIDANIA ) et conformément les articles et du décret présidentiel N°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; Les Autres soumissionnaires qui sont intéressées sont invitées

LA NATION 08/09/2020

ANEP 2016014479

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**WILAYA D'ALGER**  
**CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE ZERALDA**  
**COMMUNE DE SOUIDANIA**  
**NIF APC : 41000200001608501054**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres ouvert N° 14 /2020 paru dans le BOMOP et la presse nationale à partir du 16/07/2020, relatif au **Travaux d'aménagement du stade communal du centre ville** que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres élaborée conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné le résultat suivant :

Projets	Entreprises	Montant de l'offre	Montant corrigé	Délai	NIF entreprise	OBS
<b>Travaux d'aménagement du stade communal du centre ville</b>	<b>ETB AROUS ABED LKADER- AIN BOUCIF</b>	<b>24.698.559.48</b>	<b>/</b>	<b>05 mois</b>	<b>185260401128105</b>	<b>Offre retenue moins disante</b>

Les Soumissionnaires contestant le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les 10 jours à compter de la 1ere publication du présent avis dans la presse et le BOMOP auprès de l'autorité compétente (commission des marchés de L'APC DE SOUIDANIA ) et conformément les articles et du décret présidentiel N°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ; Les Autres soumissionnaires qui sont intéressées sont invitées

LA NATION 08/09/2020

ANEP 2016014480

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**Wilaya de Biskra**  
**District administratif d'Ouled-Djellal**  
**Daira d'Ouled - Djellal**  
**Commune chaïba**  
**N° d'identification fiscal de la commune: 07100001061**

**Avis d'appel d'offres national Ouvert avec exigence de capacité minimales N° : 03 /2020**

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune chaïba lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales N° : 03/2020 pour la réalisation du projet : **réalisation d'une cantine scolaire 200 repas à l'école primaire berrouth - chaïba** - Les Entreprises qualifiées en bâtiment (code d'activité 331) 2 eme Catégorie Et Plus pourront retirer les cahiers de charges, du service technique du siège de la commune, sise imar selikh contre paiement de cinq mille (5.000,00) dinars auprès L'agent fiscal de la commune à chaïba .

Les offres dûment remplies, accompagnées des documents exigés , doivent être déposées auprès du siège de la commune ( secrétaire général ) au nom de monsieur le président de l'assemblée populaire communale de la commune De Chaïba dans une enveloppe cachetée ne comporte que la mention :

(à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et dévaluation des offres - appel d'offre national Ouvert avec exigence de capacité minimales N°: 03/2020 pour réalisation du projet: réalisation d'une cantine scolaire 200 repas à l'école primaire berrouth - chaïba

Cette enveloppe contiendra trois(03) enveloppes séparées et cachetées indiquant chaque une la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature » ou « offre Technique » ou « offre financière » selon la cas :

**01- Le dossier de candidature :** comme il est détaillé au cahier des charges

**02- Offre technique :** comme il est détaillé au cahier des charges

**03- Offre financière :** comme il est détaillé au cahier des charges

La durée de préparation des offres est fixée à **vingt (20) jours** à compter de la première publication de l'appel d'offres au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public ( BOMOP).

La date et l'heure limitée de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis des dossiers candidatures et les offres techniques et financières correspondant au dernier jour de la délai de préparation des offres.

Le dépôt des offres sera avant midi ( 12.00 ). Et l'ouverture des plis des dossiers de candidatures et les offres techniques et financières se fera à **quatorze heure (14:00)** du soir au même jour en séance publique au siège de la commune (salle de délibération de l'APC)

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu' au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 110 jours à compter du date du dépôt des offres.

**Les entreprises intéressées sont cordialement invitées.**

Fait à : Chaïba le : 2020 -j 25

LA NATION 08/09/2020

ANEP 2016014506

**Espace  
réservé  
à la pub**